

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 12 avril 2024

N° DE LA DELIBERATION : 2024027

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : RAS

A été nommé secrétaire : Mme Anne-Marie Bonot

**NOMBRES DE MEMBRES :**  
Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à cette délibération : 11  
Date de la convocation : 29/03/2024  
Date d'affichage : 29/03/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 030-213001092-20240412-DE2024027-DE

## Objet de la délibération : TARIFS COMMUNAUX 2024

### Le Conseil Municipal d'Euzet

A partir du 12 avril 2024 le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs communaux qui sont les suivants :

#### **FOYER COMMUNAL :**

- Caution dégradation : 1000 euros,
- Caution nettoyage : 300 euros,
- Locations associations du village : 60 euros, réveillons 200 euros,
- Locations habitants du village : 200 euros, réveillons 200 euros,
- Locations autres : 800 euros, réveillons 1000 euros,

#### **CIMETIERE :**

- Concession (1e m2) : 50 euros.

#### **COLUMBARIUM :**

- Concession 15 ans : 150 euros
- Concession 30 ans : 250 euros
- Concession 50 ans : 400 euros
- Emplacement : case 40 cm x 40 cm x 29 cm : 500 euros.

## OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :

L'occupation du domaine public ne peut pas être gratuite. La redevance est fixée à :

- \* Cirque, spectacles itinérants, manèges : 100 euros unité/jour,
- \* Commerces non sédentaires : 240 euros unité/an payable par semestre.
- 1<sup>er</sup> semestre N : émission du titre au mois de juillet N
- 2<sup>ème</sup> semestre N : émission du titre au mois de janvier N+1

### Vote :

Pour : 11

Abstention : 00

Contre : 00

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 030-213001092-20240412-DE2024027-DE

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,



Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)